

## Réunion N° 2 du 22 septembre 2011

Maison du Département - Conseil général du Finistère - Quimper + visio-conférence e-megalis  
Rennes

### Ordre du jour

- Analyse des besoins spécifiques aux territoires du Finistère (à partir des retours transmis par les acteurs locaux)
- Avancement de la rédaction du cahier des charges
- Questions diverses

Présents	Excusés	Membres / invités	Service / Fonction
X		FELER Alain	DDTM 29
X		FORTIN Thomas	SAFI
X		SANDILLON Loïc	CC Concarneau Cornouaille
X		GAUTIER Manuel	e-mégalis
X		GRELLET Yvan	CC Pays Glazik
X		JEGO Ronan	CG 29
X		LANDURE Joël	Quimper Communauté
X		LE BERRE Iwan	UBO - IUEM
X		VIGOUROUX François	BMO
X		VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne
	X	VOURC'H Grégoire	BMO - SIG Pays de Brest

### Retour sur les besoins exprimés par les territoires

La réunion a été principalement consacrée à une analyse des questions et besoins remontés par les territoires. Ces éléments figurent dans le tableau joint à ce CR.

#### • Tuilages et assemblages inter-départementaux :

Il est rappelé qu'un buffer de 500m est prévu au-delà de la limite départementale. Un tuilage sera également effectué avec les orthos déjà réalisées.

A.Feler rappelle que la DDTM dispose du logiciel Er Mapper et est en mesure de réaliser les assemblages et tuilages si besoin.

#### • Conditions de prises de vues et contraintes météorologiques :

Plusieurs partenaires ont fait part de leur souhait d'un survol à marée basse, lors de grands coefficients de marée, afin de favoriser certains usages de l'ortho (photointerprétation pour la végétation littorale, observation des usages de l'estran etc...).

Ces conditions de survol présentent un intérêt fort mais il est rappelé qu'elles sont normalement prises en compte dans le cadre du projet « ortho-littorale » et qu'elles peuvent être contradictoires avec la recherche de plages de survol les plus « larges » possibles (compte tenu

des difficultés de survol rencontrées dans les autres départements).

Il est donc proposé de faire apparaître une hiérarchie des contraintes de la manière suivante :

- 1- Absence de couverture nuageuse
- 2- Inclinaison solaire
- 3- Si possible, survol à marée basse

La DDTM s'interroge également sur la possibilité et la pertinence d'un survol en hiver qui pourrait intéresser certains utilisateurs (archéologues notamment) et apporter des informations complémentaires aux produits existant actuellement.

Si les participants relèvent qu'une prise de vue aérienne pourrait avoir des intérêts, notamment en raison du faible recouvrement du feuillage et de la végétation, il est néanmoins précisé que cette option présenterait de fortes contraintes telles que :

- Une incohérence avec le projet régional déjà engagé sur les autres départements (car tous les survols ont été effectués en période estivale)
- Une faible qualité visuelle des prises de vue (manque de dynamisme des couleurs notamment)
- Des phénomènes d'ombrage plus importants nécessitant davantage de traitement.

Il n'apparaît donc pas envisageable, pour ce projet, de s'orienter vers un survol d'hiver. Toutefois, ce type de cliché correspondant à de réels usages. Il pourrait

être suggéré à l'IGN de réaliser à l'avenir ce type de produits.

#### • Accès aux données :

Plusieurs acteurs s'interrogent sur la possibilité d'avoir accès aux données brutes et non pas seulement aux produits ortho et MNT. Il est rappelé que dans la politique de coproduction E-Mégalis - collectivités, l'ensemble des données seront libres de droits, y compris les clichés bruts.

L'ensemble des données seront diffusées aux membres du B15, chargés de les organiser ensuite pour diffuser les données sur le territoire (comme cela se faisait dans le cadre des acquisitions groupées départementales par exemple).

Lydie Vinsonneau (Région Bretagne) rappelle également que les données correspondant aux usages principaux seront directement accessibles par des flux OGC depuis la plateforme GéoBretagne.

### Options demandées

#### Option canal infra-rouge et usages liés

Compte tenu du faible surcoût généré, il est proposé de prévoir au marché une capture infra-rouge. Il ne s'agit pas ici de réaliser une ortho finale IR mais de demander, sous forme d'une option, la capture et la fourniture des clichés bruts IR.

Les spécifications techniques, et notamment les longueurs d'ondes demandées

devront être définies après concertation avec les utilisateurs potentiels.

#### BMO - Pays de Brest :

BMO souhaiterait intégrer une option au marché afin de réaliser une ortho à 10 cm de précision sur l'ensemble des emprises du tram (en cours de terrassement lors de la précédente PVA).

François Vigouroux (BMO) rappelle toutefois qu'à ce jour, aucun budget n'a été prévu pour assurer le financement de ce besoin.

Il est possible de se rapprocher des agglomérations de Vannes et Rennes qui ont travaillé sur ce type d'options.

#### Quimper communauté :

Quimper communauté se propose de mettre son MNT de précision à disposition du prestataire.

Par ailleurs, l'agglomération souhaiterait, sous forme d'option, demander une actualisation de son MNT pour certaines parties du territoire (avec les mêmes spécifications techniques que le MNT actuel).

L'agglomération est également en réflexion concernant une option « prises de vues aériennes obliques ».

D'autre part, J. Landuré (Quimper communauté) s'interroge sur les droits de diffusion des données qui auraient financées dans le cadre d'une option.

Manuel Gautier (e-mégalis) et Lydie Vinsonneau (GéoBretagne) rappellent la vigilance qu'il conviendra d'adopter concernant les options (obligatoires ou facultatives) et notamment concernant les critères de sélection, pour ne pas pénaliser l'ensemble du marché.

### Points techniques et administratifs divers

#### Détermination zone urbaine - zone rurale

La distinction zone urbaine - zone rurale ne correspond pas à des « critères types ». Elle est à déterminer par les membres du groupe de travail. Pour info, sur le Morbihan, la zone dite « urbaine » ne concernait que les parties agglomérées de Lorient et Vannes.

Un shapefile de la zone urbaine devra être réalisé et joint au marché.

#### Contraintes liées aux zones militaires

François Vigouroux a établi des contacts avec les autorités militaires afin de les sensibiliser le plus en amont possible du projet et limiter ainsi la dégradation voire les destructions de clichés concernés par des zones militaires.

Il rappelle que trois niveaux seront à prendre en compte :

- 1- Zone interdite de survol
- 2- Zone soumise à autorisation et qui devront être masquées ou floutées
- 3- Zone soumise à autorisation de survol sans traitement particulier.

Il faudra être très vigilant lors de la phase de traitement des clichés (le traitement est assuré par des opérateurs marine nationale, éventuellement en présence du maître d'ouvrage et du prestataire).

Afin d'anticiper d'éventuelles difficultés liées au traitement et à la dégradation de données, des prescriptions concernant le traitement à appliquer pour les zones floutées pourront apparaître directement au cahier des charges.

Une carte sera fournie par les autorités militaires et intégrée au DCE pour que le prestataire puisse préparer son plan de vol. Il est conseillé aux référents des territoires concernés d'examiner attentivement la carte fournie pour détecter d'éventuelles inexactitudes.

Une rencontre sera organisée avec les autorités militaires d'ici la fin de l'année.

#### Organisation du contrôle qualité :

- Attention à ne pas contrôler uniquement sur les points fournis au prestataire dans le cadre de mise à disposition de MNT. Il faudra être en mesure de conserver des points de contrôle non mis à disposition.

#### Contraintes liées à un survol incomplet

Les conditions météo rencontrées cette année n'ont pas permis un survol complet des départements concernés.

Il sera donc nécessaire de prévoir de manière plus précise, pour le nouveau marché, les conditions techniques et administratives pour le cas où une telle situation se reproduirait (report des zones non volées, livraison partielle, li-

vraison de blocs homogènes, possibilité de survol avec inclinaison plus faible...).

#### Réutilisation de la partie terrestre du MNT de litto 3d®

Il a été proposé de mettre à disposition du prestataire les éléments de la partie terrestre du MNT litto 3d® (normalement disponible à partir de février prochain) pour faciliter la production du MNT départemental.

Les questions liées aux droits d'usages et de réutilisation devront toutefois être clarifiées auprès du maître d'ouvrage de l'opération avant de faire figurer cette possibilité au cahier des charges.

### Suites à donner

#### BMO - Pays de Brest :

- Pré-rédaction de l'option souhaitée en vue de l'intégrer au projet de cahier des charges (semaine 40).
- Estimation des surcoûts générés par cette option.
- Organisation d'un rdv avec les autorités militaires.

#### Quimper communauté :

- Pré-rédaction des options souhaitées en vue de l'intégrer au projet de cahier des charges (semaine 40).
- Transmission des articles concernant le canal IR du précédent marché ortho.

#### SAFI :

- Prise de contact avec les utilisateurs potentiels d'IR pour recenser les besoins et spécifications techniques souhaitées (Conservatoires botanique national de Brest, PNRA...).
- Prendre contact avec Morlaix communauté pour l'éventuelle définition d'une zone urbaine

#### Ensemble des participants :

- Etablissement de la liste des données qu'il sera possible de fournir au prestataire (référentiels, MNT...)
- Transférer cette liste à T. FORTIN qui se chargera de compiler les éléments pour les faire figurer en annexe du CCTP.
- Détermination urbain et rural : positionnement des besoins exprimés.
- Souhaits à remonter à T. Fortin pour compilation et préparation du shapefile. Certains territoires, qui ne se sont pas exprimés pour le moment seront à relancer (TF).

### Prochaine réunion :

Groupe restreint :

- Jeudi 13/10 - 14h30 - 16h30  
Brest (Point info région)